



DECISION N° 2023-127

Marché 2020-25 lot 03 - Restauration des intérieurs et l'Aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de la Casa Xanxo - Acte modificatif n°1

Direction Commande Publique et Achats
Division Marchés Publics

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

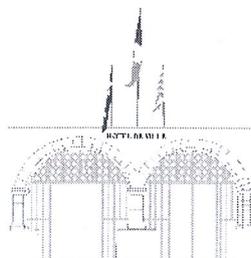
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire ;

Considérant par décision du Maire en date du 11 février 2020, un marché lancé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, concernant la **Restauration des intérieurs et l'Aménagement du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de la Casa Xanxo – Lot n°3 – Plâtrerie, doublages, isolation**, a été conclu avec la **SOCIETE NOUVELLE MONROS**, 26 rue Benoît Fourneyron, 66000 Perpignan, pour un montant de 75 000 € HT et un délai d'exécution pour l'ensemble des prestations de 18 mois.

Considérant que cet acte modificatif n°1 a été soumis à la Commission d'appel d'offres du 05 janvier 2023 qui a émis un avis favorable à sa conclusion.

Considérant que suite à diverses modifications des renforts sous toiture, de dévoiements de réseaux et afin de se conformer aux demandes du Bureau de Contrôle concernant le désenfumage, de la nécessité de poser une cloison acoustique dans un local technique au R+2 adjacent au voisinage et aux bureaux, (Risque de nuisance sonore) ainsi qu'à la modification de la gaine ascenseur (Découverte archéologique), les prestations du lot 03 Plâtrerie s'en trouvent impactées.



Considérant qu'un bilan a été transmis au Maître d'Œuvre par l'entreprise titulaire du présent lot et fait apparaître après contrôle et vérification des prestations en plus et moins-values suite à ces modifications :

Prestations en moins-values :

- Doublage sur gaine ascenseur RDC salle pédagogique ;
- Gaine technique RDC vers R+1 de l'accueil.

Prestations en plus-values:

- Doublage phonique du local technique CTA au R+2 ;
- Doublage complémentaire dans la salle pédagogique RDC ;
- Gaine de désenfumage en Promat + Cloison d'habillage R+1 ;
- Coffrages pour clapet coupe-feu (Traversé de plafond) ;
- Encoffrement de réseaux au R+2.

Considérant que le cout des prestations supplémentaires déduit des moins-values s'élève à 11 709.15 € HT soit une plus-value de 15.61 %, portant le montant du marché à 86 709.15 € HT après cet acte modificatif n°1.

ECONOMIE DU MARCHÉ

Montant initial HT du marché	Acte modificatif n°1	Marché HT après Acte modificatif 1	% Augmentation
75 000 €	11 709.15 €	86 709.15 €	15.61%

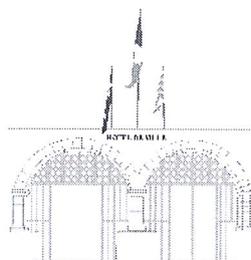
DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure, selon les termes de l'article R.2194.2 du Code de la Commande Publique, un acte modificatif n°1 au lot 03 du marché 2020-25 avec la **SOCIETE NOUVELLE MONROS**, 26 rue Benoît Fourneyron, 66000 Perpignan, d'un montant de 11 709.15 € HT soit une plus-value de 15.61% du montant initial du marché et qui porte le montant total du lot 03 à 86 709.15 € HT après cet acte modificatif n°1.

ARTICLE 2 :

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents actes modificatifs éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent acte modificatif.



ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Fait à Perpignan, le **06 FEV. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230206-168555-AU-1-1

Accusé reçu le : **06 FEV. 2023**

Affiché le : **06 FEV. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

